

Objet

Garantir l'accès à une eau potable salubre est un élément essentiel à la création de communautés saines et sans risque et une condition préalable nécessaire à la croissance économique.

Pourquoi est-ce important?

Les phases de planification, de conception, de construction et d'exploitation des systèmes d'approvisionnement en eau, de traitement et de distribution de l'eau mettent toutes en jeu des principes d'ingénierie.

Ingénieurs Canada favorise une approche axée sur les systèmes qui comprend la promotion de bonnes pratiques de conservation, ainsi que l'évaluation, au plan de la protection et des risques, de tous les éléments d'un réseau d'eau potable sûr, comprenant l'approvisionnement en eau, ses sources, les installations de traitement de l'eau et les réseaux de distribution.

Une surveillance réglementaire efficace est essentielle afin d'établir une responsabilisation et de veiller à ce que les systèmes de traitement de l'eau et d'approvisionnement en eau soient exploités et entretenus de façon à assurer la protection adéquate du public. Il est nécessaire d'avoir, au palier de gouvernement approprié, des pouvoirs de réglementation et d'application de la loi qui reposent sur des principes et des normes d'ingénierie bien établis.

Bien que l'établissement de normes en matière d'eau potable relève principalement de la compétence législative des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral joue aussi un rôle important en finançant les infrastructures et en aidant les communautés des Premières nations. Dans son budget de 2007, le gouvernement a réaffirmé son engagement à travailler avec les Premières nations afin de garantir l'accès à de l'eau potable salubre. Un soutien des investissements des provinces, des territoires et des municipalités est également prévu au budget, et ce, afin d'améliorer l'infrastructure de l'eau et des eaux usées.

Quelles mesures Ingénieurs Canada a-t-il prises à ce jour?

Ingénieurs Canada favorise l'adoption d'un *code national volontaire pour la qualité de l'eau potable*, semblable au Code national du bâtiment du Canada sur le plan de son administration. Bien que de nombreux règlements et lois visant la mise en application d'un code national relèvent principalement des compétences provinciales et territoriales, il est possible d'élaborer des normes nationales volontaires dont les provinces et les territoires pourraient accepter les dispositions comme fondement de leurs propres lois.

Les règlements provinciaux en place ne s'appliquent pas aux communautés des Premières nations. À ce titre, celles-ci ne bénéficient souvent pas des mêmes degrés de protection et de salubrité en matière d'eau potable que dans le reste du Canada. Ingénieurs Canada a présenté un mémoire au Groupe d'experts sur la salubrité de l'eau potable chez les Premières nations, mémoire dans lequel il recommande d'encourager les communautés des Premières nations à adopter des normes minimales qui aillent dans le même sens qu'un code national sur la qualité de l'eau potable.

Le *Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques*, une initiative d'Ingénieurs Canada, travaille à un projet pilote visant à évaluer la vulnérabilité des stations de traitement d'eau face aux changements climatiques.

Quelle contribution Ingénieurs Canada peut-il offrir?

Ingénieurs Canada encourage un système de responsabilisation selon lequel les ingénieurs et les autres professionnels assument en permanence la responsabilité de la sécurité des réseaux d'alimentation en eau potable tout au long des étapes du cycle de vie des réseaux, depuis leur planification jusqu'à leur mise hors service. La responsabilité à l'égard du public sera assurée si l'on exige l'établissement de rapports accessibles au public pour tous les réseaux d'alimentation en eau, rapports qui fourniront des données sur les indicateurs de la qualité de l'eau et sur l'ensemble du réseau.



Ingénieurs Canada demande au gouvernement fédéral d'accorder suffisamment de ressources financières afin de soutenir une approche régionale à l'égard d'un code national volontaire de la qualité de l'eau potable, ainsi qu'à l'égard de la recherche et du développement, des infrastructures et des procédés et technologies améliorés.

Les établissements d'enseignement, les organismes gouvernementaux, les associations professionnelles et les entreprises privées doivent s'engager à développer une capacité adéquate de ressources humaines pour la gestion des réseaux d'alimentation en eau. Les personnes qui, en bout de ligne, exploiteront et entretiendront les réseaux d'eau doivent avoir une formation et des compétences leur conférant des connaissances approfondies en matière de planification et de conception. Il est nécessaire de sensibiliser le public à l'égard de la salubrité de l'eau potable afin de rallier des appuis en ce qui concerne le financement adéquat et la réglementation des réseaux publics d'eau potable, de sensibiliser le public et les fournisseurs d'eau à l'égard de leurs responsabilités, et d'encourager une planification efficace de l'utilisation des terres.

POSITION DE LA PROFESSION

Le gouvernement doit accorder des ressources financières suffisantes pour soutenir une approche durable et planifiée tout au long du cycle de vie du réseau d'alimentation en eau, et ce, afin d'assurer la salubrité de l'eau potable du Canada en privilégiant le financement de la recherche et du développement axés sur les réseaux améliorés, les procédés et les technologies, le code national d'eau potable proposé et les projets d'infrastructures.